### MAXULA PLACEMENT SICAV

### **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2023**

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2023

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 9.734.479, un actif net de D : 9.675.999 et un bénéfice de la période de D : 334.395.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

#### Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410

« Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

# Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

# **Paragraphe post Conclusion**

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 28 Juillet 2023

Le Commissaire aux Comptes :

**FINOR** 

**Karim DEROUICHE** 

# **BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2023**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2023	30/06/2022	Année 2022
Portefeuille-titres	4	7 548 243	7 205 544	7 612 612
Obligations et valeurs assimilées Tires des Organismes de Placement Collectif		7 513 070 35 173	7 205 544	7 612 612
Placements monétaires et disponibilités		2 186 134	1 881 203	3 104 028
Placements monétaires Disponibilités	5	2 186 115 19	1 881 180 23	3 103 931 97
Créances d'exploitation	6	102	51	
TOTAL ACTIF		9 734 479	9 086 798	10 716 640
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	48 067	27 778	24 072
Autres créditeurs divers	8	10 413	1 577	1 309
TOTAL PASSIF		58 480	29 355	25 381
ACTIF NET				
Capital	9	9 413 052	8 886 517	10 279 095
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		16	43	50
Sommes distribuables de la période		262 931	170 883	412 114
ACTIF NET		9 675 999	9 057 443	10 691 259
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		9 734 479	9 086 798	10 716 640

# **ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/04 Au 30/06/2023	Période du 01/01 au 30/06/2023	Période du 01/04 au 30/06/2022	Période du 01/01 au 30/06/2022	Année 2022
Revenus du portefeuille-titres	10	113 614	222 400	94 818	199 399	389 179
Revenus des obligations et valeurs assimilées		113 614	222 400	94 818	199 399	389 179
Revenus des placements monétaires	11	13 324	19 983	15 207	23 827	80 477
Revenus des prises en pensions	12	257 770	329 919			4 363
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		384 708	572 302	110 025	223 226	474 019
Charges de gestion des placements	13	(48 067)	(75 594)	(20 615)	(42 200)	(86 867)
REVENU NET DES PLACEMENTS		336 641	496 708	89 410	181 026	387 152
Autres charges  Contribution Sociale de Solidarité	14	(6 250)	(9 750) (400)	(2 573)	(5 284) (200)	(10 929) (200)
RESULTAT D'EXPLOITATION	_	330 391	486 558	86 837	175 542	376 023
Régularisation du résultat d'exploitation		(223 000)	(223 627)	(2 498)	(4 659)	36 091
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		107 391	262 931	84 339	170 883	412 114
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)  Variation des plus (ou moins) values potentielles		223 000	223 627	2 498	4 659	(36 091)
sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession de		(27 445)	(22 584)	74 418	67 022	55 470
titres		31 450	31 450	(69 500)	(57 950)	(36 150)
RESULTAT DE LA PERIODE	<u>-</u>	334 395	495 424	91 755	184 614	395 343

# **ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04	Période du 01/01	Période du 01/04	Période du 01/01	Année
	au 30/06/2023	au 30/06/2023	au 30/06/2022	au 30/06/2022	2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	334 395	495 424	91 755	184 614	395 343
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	330 391	486 558	86 837	175 542	376 023
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	31 450	31 450	(69 500)	(57 950)	(36 150)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(1 036 731)	(1 036 731)	(333 643)	(333 643)	(333 643)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(2 128 739)	(473 953)	(251 818)	(850 331)	572 756
Souscriptions					
- Capital	58 997 001	65 080 224	7 826 601	9 900 871	16 203 785
- Régularisation des sommes non distribuables	35 701	36 772	5 366	5 824	15 981
- Régularisation des sommes distribuables	2 382 694	2 658 706	249 404	338 580	529 277
Rachats					/45.004
- Capital	(61 460 976)	(65 952 624)	(8 059 813)	(10 708 292)	(15 631 097)
- Régularisation des sommes non distribuables	(38 231)	(39 281)	(5 494)	(6 057)	(13 993)
<ul><li>Régularisation des sommes distribuables</li><li>Droits de sortie</li></ul>	(2 044 928)	(2 257 750)	(267 882)	(381 257)	(531 196)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(2 831 075)	(1 015 260)	(493 706)	(999 360)	634 456
ACTIF NET					
En début de période	12 507 074	10 691 259	9 551 149	10 056 803	10 056 803
En fin de période	9 675 999	9 675 999	9 057 443	9 057 443	10 691 259
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	116 829	101 165	89 854	95 517	95 517
En fin de période	92 579	92 579	87 554	87 554	101 165
VALEUR LIQUIDATIVE	104.516	104.516	103.450	103.450	105.681
TAUX DE RENDEMENT	1.43%	2.75%	0.98%	1.95%	4.07%

#### **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

#### **ARRETES AU 30 JUIN 2023**

#### **NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE**

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

#### NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

# **NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### 3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

### 3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;

• A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

#### 3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

#### 3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### 3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3.6-Opérations de pensions livrées

Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

### Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique «Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4: Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2023, à D : 7.548.243 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2023	% Actif net
Obligations & vale	urs assimilées		7 222 200	7 513 070	77.65%
Obligations des so	<u>ciétés</u>		2 257 000	2 322 603	24.00%
TN0003400405	AMEN BANK 2010	2 000	39 920	41 706	0.43%
TN0003600640	ATB SUBORDONNE 2017	7 000	280 000	286 306	2.96%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	3 000	300 000	308 768	3.19%
TN0006610414	ATTIJ LEASING 2016-1	3 000	60 000	63 486	0.66%
TN4J4VCBM140	ATTIJ LEASING 2022-1	1 500	150 000	159 271	1.65%
TN0001300623	BTE 2011	500	22 500	22 938	0.24%
TN0004201455	CIL 2018-1	200	4 000	4 153	0.04%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	1 500	150 000	150 553	1.56%
TNR4CLXNS261	ELWIFACK BANK 2022-2	3 000	300 000	310 119	3.21%
TN0002601045	STB 2010-1	2 000	26 580	26 888	0.28%
TN0002102150	TLF 2021-1	500	30 000	30 490	0.32%

Davis	centage par rapport au total des Actifs				77.54%
	Total		7 257 354	7 548 243	78.01%
TNDUQFATMV53	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	331	35 154	35 173	0.36%
Titres des Organis	mes de Placement Collectif		35 154	35 173	0.36%
TN0008000622	BTA 6.3% MARS 2026	700	678 400	704 828	7.289
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028	1 000	970 700	999 775	10.339
TN0008000598	BTA 6% JANVIER 2024	500	478 300	509 674	5.279
TN0008000580	BTA 6.3% OCT 2026	1 300	1 259 250	1 334 115	13.79
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024	900	866 050	906 675	9.379
Bons du trésor ass	similables		4 252 700	4 455 068	46.049
	de 6,35%				
TN0008000515	Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux	1 000	12 500	12 519	0.139
TN3C6DVEWM76	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2023 TR1 CB	2 000	200 000	205 428	2.129
TN7PM93UZP50	Obligations EMPRUNT NATIONAL 022 TR4 CB	1 500	150 000	157 058	1.629
TNRGVSC8DE36	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR3 CB	1 000	100 000	105 902	1.09
TNQVHB5WZ2K2	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR2 CB	1 500	150 000	150 490	1.56
TNHG2VXQ3BG0	Obligations EMPRUNT NATIONAL2022 TR1 CB	500	50 000	51 021	0.53
TN0008000895	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2021 TR2 CB	500	50 000	52 980	0.55
Emprunt National	T		712 500	735 399	7.60
TN0007200181	WIFAK ISLAMIQ 2019-1	200	4 000	4 001	0.049
TN0003900263	UIB 2011-1	2 000	90 000	93 840	0.979
TN99P72UERY9	TLF 2023-1	6 000	600 000	608 993	6.29
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	2 000	200 000	211 090	2.18

# Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2023 à D : 2.186.115 et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2023	% Actif net
	Dépôt à vue	1 675 867	1 686 105	17.43%
	Banque Nationale Agricole	1 675 867	1 686 105	17.43%
créan	ces sur opérations de pensions livrées	499 885	500 010	5.17%
TN0008000796	Pension livrée AMEN BANK au 10/07/2023 (10 jours) au taux de 9%	499 885	500 010	5.17%
	Total général	2 175 752	2 186 115	22.59%
Pour	centage par rapport au total des Actifs		22.46%	

# Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2023 à D : 102, contre D : 51 au 30 juin 2022 et se détaille ainsi :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Autres	102	51	-
Total	102	51	

# Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2023 à D : 48.067, contre D : 27.778 au 30 juin 2022 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	30/06/2023	30/06/2022	<u>31/12/2022</u>
Maxula Bourse	32 116	13 774	16 084
Banque Nationale Agricole (dépôt)	9 571	8 402	4 793
Banque Nationale Agricole (distribution)	6 380	5 602	3 195
Total	48 067	27 778	24 072

# Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2023 à D : 10.413, contre D : 1.577 au 30 juin 2022 et se détaille ainsi :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Redevance du CMF	2 791	767	944
TCL	684	94	119
Retenue à la source à payer	1 839	716	-
Achats titres à payer	5 099	-	246
Total	10 413	1 577	1 309

# Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023, se détaillent comme suit :

uit.	
Capital 31-12-2022	
Montant	10 279 095
Nombre de titres	101 165
Nombre d'actionnaires	784
Souscriptions réalisées	
Montant	65 080 224
Nombre de titres émis	640 508
Nombre d'actionnaires nouveaux	464
Rachats effectués	
Montant	(65 952 624)
Nombre de titres rachetés	(649 094)
Nombre d'actionnaires sortants	(419)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(22 584)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	31 450
Régularisation des sommes non distribuables	(2 509)
<u>Capital au 30-06-2023</u>	
Montant	9 413 052
Nombre de titres	92 579

### Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 113.614 pour la période allant du 1er avril au 30 juin 2023, contre D : 94.818 à l'issue de la même période close le 30 juin 2022, et se détaillent comme suit :

	du 01/04	du 01/01	du 01/04	du 01/01	Année
	au 30/06/2023	au 30/06/2023	au 30/06/2022	au 30/06/2022	2022
Revenus des obligations et valeurs assimilées					
Revenus des obligations					
- intérêts	46 601	77 598	17 856	36 393	78 803
Revenus des titres émis par le trésor et négociables					
sur le marché financier					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	67 013	144 802	76 962	163 006	310 376
					<u> </u>
TOTAL	113 614	222 400	94 818	199 399	389 179

### Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er avril au 30 juin 2023 à D : 13.324, contre D : 15.207 à l'issue de la même période close le 30 juin 2022, il représente le montant des intérêts sur les dépôts à vue et certificats de dépôt et se détaille comme suit :

	du 01/04	du 01/01	du 01/04	du 01/01	Année
	au 30/06/2023	au 30/06/2023	au 30/06/2022	au 30/06/2022	2022
Intérêts des dépôts à vue	10 040	13 871	3 836	7 970	15 993
Intérêts des certificats de dépôt	3 284	6 112	11 371	15 857	64 484
TOTAL	13 324	19 983	15 207	23 827	80 477

# Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2023	du 01/01 au 30/06/2023	du 01/04 au 30/06/2022	du 01/01 au 30/06/2022	Année 2022
Intérêts des pensions livrées	257 770	329 919	ı	1	4 363
TOTAL	257 770	329 919	•	•	4 363

### Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er avril au 30 juin 2023 à D : 48.067, contre D : 20.615 à l'issue de la même période close le 30 juin 2022, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/04</u>	<u>du 01/01</u>	<u>du 01/04</u>	<u>du 01/01</u>	<u>Année</u>
	<u>au</u> 30/06/2023	<u>au</u> 30/06/2023	<u>au</u> 30/06/2022	<u>au</u> 30/06/2022	<u>2022</u>
Commission de gestion	32 116	50 508	13 774	28 196	58 041
Commission de dépôt	9 571	15 052	4 104	8 402	17 296
Commission de distribution	6 380	10 034	2 737	5 602	11 530
Total	48 067	75 594	20 615	42 200	86 867

#### Note 14: Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er avril au 30 juin 2023 à D: 6.250, contre D: 2.573 à l'issue de la même période close le 30 juin 2022, et se détaille comme suit :

	<u>du 01/04</u>	<u>du 01/01</u>	<u>du 01/04</u>	<u>du 01/01</u>	<u>Année</u>
	<u>au</u> 30/06/2023	<u>au</u> 30/06/2023	<u>au</u> 30/06/2022	<u>au</u> 30/06/2022	<u>2022</u>
Redevance du CMF	5 353	8 418	2 295	4 699	9 674
TCL	896	1 329	275	581	1 250
Autres	1	3	3	4	5
Total	6 250	9 750	2 573	5 284	10 929

### Note 15 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.